

DOSSIER D'ÉCOLE

PROJET en Éducation Physique et Sportive

avec

DEMANDE(S) DE PARTICIPATION D'INTERVENANT(S) EXTÉRIEUR(S)

pour l'enseignement de l'E.P.S.

Année scolaire 200. / 200.

Demande pour l'école de :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ tél. : _____

formulée par Madame, Monsieur -----, Directeur (trice)

Rappel de la répartition pédagogique au sein de l'école et des interventions de personnels extérieurs à l'Éducation Nationale dans le cadre de l'E.P.S. :

** : Si l'intervention fait l'objet d'une convention, indiquer le nom de l'organisme à la place du nom des intervenants.*

Classe	Enseignant	Intervenant 1*	Intervenant 2*	Intervenant 3*
		NOM : Discipline :	NOM (S): Discipline(s) :	NOM (S): Discipline(s) :
		NOM : Discipline :	NOM (S): Discipline(s) :	NOM (S): Discipline(s) :
		NOM : Discipline :	NOM (S): Discipline(s) :	NOM (S): Discipline(s) :
		NOM : Discipline :	NOM (S): Discipline(s) :	NOM (S): Discipline(s) :
		NOM : Discipline :	NOM (S): Discipline(s) :	NOM (S): Discipline(s) :
		NOM : Discipline :	NOM (S): Discipline(s) :	NOM (S): Discipline(s) :

(Tableau à continuer sur une feuille annexée si besoin)

N.B. : Seul, 1/3 de l'Education Physique et Sportive peut être encadré par un intervenant.

Monsieur, Madame _____, directeur (trice), sollicite l'intervention de :

Nom(s) de(s) l'intervenant(s)	Qualification(s)	A. P. S. concernée(s)	Classe(s) Concernée(s)	Séances prévues par classe :			
				Nbre	Durée	Période du... au...	Lieu
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							

Organisation des séances, rôles respectifs des maîtres et des intervenants dans l'élaboration des projets et la conduite des activités :

Rappel : Les activités nécessitant le service d'un intervenant extérieur s'intègrent au projet pédagogique des classes, projet qui est lui-même la traduction des objectifs du Projet d'École. L'intervention se situera au sein de l'équipe pédagogique de l'école placée sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription qui pourra l'interrompre si nécessaire.

L'agrément peut être ajourné à tout moment en cas de difficultés, notamment lors de l'absence de concertation ayant présidé à la définition et à la connaissance mutuelle du projet d'intervention.

Rôle du maître : Responsable de l'organisation pédagogique générale et de la sécurité, il prend une part active à l'activité. Dans le cas de groupes dispersés, il définit préalablement la répartition précise des tâches et procède, a posteriori, à l'évaluation des apprentissages dispensés.

Rôle de(s) intervenant(s) : L'intervenant extérieur apporte une compétence technique complémentaire de la compétence pédagogique de l'enseignant et ne doit pas se substituer à ce dernier. En cas de besoin, il prend les mesures d'urgence qui s'imposent, dans le cadre de l'organisation générale arrêtée par l'enseignant, pour assurer la sécurité des élèves qui lui sont confiés.

A joindre, obligatoirement Les projets pédagogiques concertés*
La demande d'agrément de chaque intervenant

* : Pour chacune des A.P.S., fournir un projet issu de la concertation avec l'enseignant de chaque classe

Réservé à l'administration		
Conformes	☐ OUI	☐ NON
Fournie	☐ OUI	☐ NON

A _____
Le _____

Signature du directeur (de la directrice)

Avis de l'Inspecteur de
L'Éducation Nationale

NOTA : ce dossier regroupe l'ensemble des projets en EPS de l'école. Il est à transmettre par le directeur de l'école à l'Inspection de l'Éducation Nationale **avant les vacances de la Toussaint**. Aucune demande d'agrément ne peut être traitée en dehors d'un projet pédagogique concerté même dans le cadre d'une convention avec l'Éducation Nationale.